

International Panel on Exiting Violence

CHAPITRE 4

INDÉPENDANTISME
ET SORTIE DE VIOLENCE

 fondation
maison des
sciences
de l'homme

 Carnegie
CORPORATION
OF NEW YORK

GROUPE DE TRAVAIL 4

Indépendantisme et sortie de violence

Responsable : Adel Bakawan

Contributeurs : Azza Ahmed Abdel Aziz, Jean-Nicolas Bach, Pierre Blanc, Xavier Guignard, Inès Hassen, Omed Hussein, Nicola Ashraf Namiq Shalli, Soran Mahmood, Bahman Nariman, Jean-Luc Racine, Ayshwarya Rajith Sriskanda Rajah

INTRODUCTION

En centrant l'analyse sur l'indépendantisme et donc la formation de l'État, la violence politique prend une dimension particulière pour au moins deux raisons majeures : d'abord parce que la violence est intrinsèquement liée à la formation de l'État en Europe et ailleurs, mettant en jeu les agents à l'échelle locale et internationale, en passant par le système d'État régional dans lequel prend forme cette organisation politique particulière qu'est l'État¹. Ensuite parce que cette violence est précisément devenue hors-la-loi dans l'ordre mondial de l'après-Deuxième Guerre mondiale. Le paradoxe n'est pas négligeable : les États demeurent le modèle d'organisation politique unique reconnu par les organisations internationales ; or, ces États se réinventent sans cesse et poursuivent leur formation à l'intérieur de ce modèle dominant² où la violence est inhérente ; pourtant, le système international lui-même considère comme illégitime, en théorie du moins, ces conflits. Dans le système international tel qu'il existe, les États ou coalitions qui en ont les moyens peuvent ainsi conduire des guerres « légitimes » (créant ainsi le désordre au sein du système international et dans les régions ciblées), alors que les États les plus « faibles » qui ne disposent pas des ressources financières ou politiques suffisantes sont le plus souvent contraints de se plier à la norme internationale de la paix.

Considérant la guerre comme un processus normal de formation de l'État, l'interdiction de la guerre par la communauté internationale aurait, selon certains auteurs, créé des situations de tensions contre-productives, empêchant des victoires militaires et politiques et entretenant des conflits larvés. C'est l'une des thèses défendues par Ayoob (1995), qui rappelle également le caractère profondément inégalitaire de la distribution mondiale des ressources selon les pays, déterminant dans la production et l'application de ces normes internationales. Poussant cette logique à l'extrême, Lutwak (1999) appelle à « donner une chance à la guerre » (give war a chance).

La mise hors-la-loi de la violence engendre également des tensions au cœur même de la matrice de l'État, puisque les innovations normatives permettent désormais à cette même communauté internationale aux ressources inégalement réparties de s'immiscer, suivant des modes de légitimation divers,

1. La littérature classique a très bien documenté le rapport intrinsèquement violent de la formation des États, en Europe de l'Ouest ou ailleurs (Bourdieu 1993 ; Bayart 1998).

2. Si ce modèle est dominant, il n'est bien entendu pas unique. Il est important de rappeler, comme l'ont fait les chercheurs membres de ce groupe de recherche, les expériences originales en termes de construction nationale en Inde et en Éthiopie notamment. Néanmoins, nous n'avons pas connaissance de mouvements séparatistes proposant pour leur future identité politique un modèle autre que celui reproduisant le modèle de l'État-nation à l'intérieur d'entités politiques plus grandes, telle que l'Union européenne par exemple.

à l'intérieur des affaires des régimes pour empêcher les gouvernements de commettre des atrocités à l'égard de leur population : crimes de guerre, génocides, crimes contre l'humanité. On retrouve ici l'ambiguïté propre à la reconnaissance des « peuples » à l'autodétermination telle qu'elle apparaît dans les chartes et décisions de l'ONU, c'est-à-dire interventionniste et limitée par le respect de la souveraineté et de l'intégrité des États. Sans entrer dans ce débat précis, nous devons prendre en considération le caractère significatif des normes et des acteurs internationaux dans l'articulation qui nous intéresse ici entre séparatisme et (sortie de la) violence.

Ce contexte dessiné à grands traits permet de saisir quelques-uns des grands enjeux qui animent la relation entre indépendantisme et (sortie de la) violence politique. Cette relation extrêmement complexe laisse bien entendu de nombreuses questions en suspens qu'il est impossible d'aborder ici. Nous pouvons néanmoins discuter brièvement un aspect particulier de cette relation à partir d'une question découlant des remarques qui précèdent : si l'on considère la violence politique comme inhérente à la formation de l'État, et si l'on considère les modes de mobilisation violents usités par les indépendantistes pour mener à bien leur projet, l'histoire contemporaine et immédiate nous permet-elle d'envisager l'indépendantisme comme une solution crédible pour la paix ? Autrement dit, à quelle condition l'indépendantisme peut-il conduire à une sortie de la violence ?

L'articulation entre indépendantisme et sortie de la violence implique un détour par ce que nous entendons par violence et indépendantisme, ce que nous proposons ici de faire succinctement dans une première partie (ressorts de la violence et typologie schématique des mouvements indépendantistes, des contextes politiques qui les ont suscités et des développements qu'eux-mêmes ont entraînés). La deuxième et la troisième partie nous permettront ensuite de revenir au cœur de la problématique proposée ici (à quelles conditions l'indépendantisme est-il apparu comme une issue à des situations de violence ?), revenant ainsi sur les modes de sortie de conflits observés historiquement à travers l'indépendantisme plus ou moins institutionnalisé (2), et conduisant à la question du redéploiement de la violence après la séparation (3).

QUELLES VIOLENCES, QUELS SÉPARATISMES ?

L'actualité politique de 2017-2018 a rappelé l'ampleur du phénomène indépendantiste, en mettant en lumière le cas kurde, après le blocage irakien répondant au référendum organisé par le gouvernement régional, la crise catalane et la guerre au Yémen qui risque de conduire de nouveau à une division du pays. Mais ces questions d'actualité ne doivent pas faire oublier la multiplicité des mouvements récents, comme l'illustrèrent Cabestan et Pavkovic (2013) dans l'ouvrage traitant des modes de désintégration de l'URSS et la Yougoslavie, du séparatisme au Caucase du Sud, en Tchétchénie et au Kosovo, du Pays basque, de l'Inde, du Sri Lanka et de la Birmanie, sans oublier de porter attention aux questions liées à la Chine : Tibet, Xinjiang, Taïwan. Un tour d'horizon plus large ajouterait à cette liste, outre les autres cas de figure abordés par notre groupe (Kurdistan irakien, Soudan du Sud, Palestine), les Kurdes de Turquie et de Syrie, le renouveau de la question irlandaise post-Brexit, celle des réunifications de Chypre (éventuelle), de l'Écosse, de la Flandre ou de la Corse, du Québec et, à l'autre bout du monde, d'Aceh en Indonésie, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée rêvant de suivre l'exemple du Timor oriental, de la Nouvelle-Calédonie, sans oublier le retour de la tentation séparatiste au Biafra, le souvenir du Katanga et la question sahraouie au Sahara occidental. L'Amérique latine, frappée par de nombreuses formes de violence, connaît certes des mouvements séparatistes de type divers, mais ces mouvements n'ont jamais eu un poids comparable à ceux d'Europe, d'Asie ou d'Afrique.

Notre objet n'est pas ici d'ajouter aux débats sur les différences entre sécessionnisme et indépendantisme, qui ne sont pas équivalents, quoique les limites entre les deux concepts soient souvent floues, comme le soulignent Cabestan et Pavkovic (2013 : introduction et chapitre 1). Un séparatisme peut vouloir créer un nouvel État fédéré dans une fédération sans en faire sécession : ce type

ne sera pas abordé dans cet essai de typologie des séparatismes cherchant une sécession franche, avec ou sans succès, en tenant compte des types de contextes historiques, des paramètres géopolitiques dépassant les seuls acteurs du binôme État dominant/sécessionnistes, et des types d'interventions (violentes ou pas, politiques, diplomatiques, médiatrices) qui sont identifiables dans ces contextes.

De quelle violence parle-t-on ?

Discuter l'articulation entre indépendantisme et sortie de la violence politique nécessite d'abord de se débarrasser d'une fausse évidence selon laquelle la violence accompagnant les processus de séparation viserait, dès l'origine, ladite séparation. Les cas du Somaliland, du Soudan du Sud ou du Bangladesh montrent que la violence pouvait émerger dans le but inverse, à savoir celui de revendiquer un meilleur accès aux ressources de l'État de la part d'élites en interaction avec l'État mais percevant leur territoire comme marginalisé – on pense par exemple au projet de « New Sudan » de John Garang, ou la « better alternative » du SNM au Somaliland. Certains cas montrent même comment des revendications séparatistes violentes peuvent se retourner vers une conquête de l'État en maintenant des moyens violents, ce qui implique une redéfinition du discours, des symboles de la lutte, et plus largement de ses modes de légitimation afin de poursuivre la mobilisation élargie. Ce fut le cas notamment du Front révolutionnaire du Tigray, dans le Nord de l'Éthiopie, qui abandonna très vite (après quelques années seulement) les ambitions indépendantistes de son Manifeste de 1976³, et ce même renversement irrigue de nouveau la pensée politique palestinienne, devant l'échec des accords d'Oslo.

Le sentiment de marginalisation au sein même de l'empire, de la colonie ou de l'État – donc en interaction avec celui-ci – est essentiel pour saisir les processus conduisant au choix de la violence, qu'elle soit conduite par les agents de l'État ou les séparatistes⁴. Le sentiment de marginalisation des séparatistes se trouve alors combiné à un sentiment d'oppression, lui-même superposé à l'idée de minorité politique et/ou ethnique et/ou religieuse, et surtout à un sentiment d'injustice sociale, comme l'a bien démontré Hechter (1982) dans le cas du Royaume-Uni. Une superposition qui favorise la politisation de l'opposition « nous versus eux » et la mobilisation contre l'« oppresseur ». La gestion de la diversité au sein des formations impériales et étatiques et la tension parfois violente qui en résulte entre intégration-différentiation sont des phénomènes bien connus⁵. C'est souvent l'impossibilité à négocier un accès jugé juste aux ressources de l'État « central » qui conduit à des revendications séparatistes et à la poursuite de la violence (parfois selon d'autres modalités), comme dans les cas mentionnés ci-dessus.

Les origines et les expressions de la violence ne sauraient être perçues de façon linéaire ou comme opposant des blocs aux ambitions constantes. Les mouvements indépendantistes qui font le choix de la violence y sont le plus souvent conduits par des processus complexes qu'on ne peut saisir qu'en mêlant les trajectoires individuelles des agents, leur cadre idéologique, le contexte local et international, et bien entendu l'évolution de leur rapport à l'État. Si l'on admet que les ressorts de la violence politique valent pour les circonstances particulières liées à la problématique séparatiste, on pourra tout à fait reprendre ici la tentative proposée par Mucchielli et Crettiez (2010) de cerner la singularité de l'émergence de la violence politique à partir de trois niveaux d'analyse : le niveau macro (facteurs structurels, culturels, institutionnels), le niveau méso (facteurs situationnels, communicationnels, organisationnels), et le niveau micro (la carrière violente, les facteurs psychologiques, cognitifs), gardant à l'esprit que ces

3. Au pouvoir en Éthiopie depuis 1991, dans le cadre du Front démocratique révolutionnaire des peuples éthiopiens.

4. Voir les travaux d'Aleksi Ylönen sur le Soudan du Sud.

5. Sur les formations impériales, voir par exemple (Burbank et Cooper 2008). Pour des classiques sur la formation des États en Europe, voir (Rokkan et Urwin 1983).

niveaux d'analyse s'articulent entre eux et avec les niveaux internationaux et transnationaux.

Sans entrer dans le détail de toutes les situations indépendantistes mentionnées plus haut, une esquisse de typologie des mouvements séparatistes peut se structurer autour de quelques questions majeures.

Les grands paramètres et les situations-types

Quels types de situations historiques ?

Le contexte historique offre un premier cadrage très général. Un sécessionnisme classique est porté par les mouvements anticoloniaux. Un très grand nombre d'États contemporains en résulte, à commencer par les États-Unis d'Amérique au XVIII^e siècle, la plupart des États latino-américains au XIX^e siècle, avant la grande vague des indépendances postérieures à la Seconde Guerre mondiale, en Asie et en Afrique.

Un deuxième type de contexte historique est défini par le morcellement délibéré des empires vaincus lors de la Première Guerre mondiale : Empire austro-hongrois et Empire ottoman. Nombre des États nouvellement indépendants seront de nouveau secoués par l'histoire, tant au Moyen-Orient que dans le grand redécoupage postcommuniste, qui définit une troisième séquence historique.

La dissolution de l'URSS a donné naissance par décision de Moscou à des États indépendants en Asie centrale, mais a aussi suscité de sérieux troubles dans le Caucase, bien après 1991. L'éclatement de la fédération yougoslave (1990-2006) a été violent dans bien des cas (Serbie, Bosnie, Kosovo). À l'inverse, la division de la Tchécoslovaquie en deux États résulte d'un divorce pacifique assez exceptionnel.

Les évolutions postcommunistes, au Caucase ou dans les Balkans, ont illustré un autre paramètre majeur des séparatistes et des irrédentismes : les revivalismes ethniques (Treisman 1997), renvoyant aussi à la question de l'ethno-fédéralisme (Smith 2013). Quand celui-ci échoue à permettre le vivre-ensemble transcendant les appartenances ethnolinguistiques, le séparatisme se renforce.

Les appartenances religieuses définissent un autre facteur, se saisissant des effondrements des empires coloniaux ou soviétiques pour affirmer les cristallisations identitaires : partition entre Inde et Pakistan, Tchétchénie à majorité musulmane, Biafra à forte population chrétienne, Kosovo où l'ethnie albanaise à majorité musulmane rejette la domination serbe orthodoxe, Tamil Eelam où les Tamouls séparatistes, hindous ou chrétiens, font face au Sri Lanka bouddhiste, Cachemire musulman ou Khalistan sikh anti-Indiens...

Nombre de ces mouvements remettent en cause les transformations postcoloniales, mais il faut prendre garde à ne pas privilégier abusivement le paramètre religieux. En règle générale, les mouvements séparatistes relèvent de causes multiples, allant bien au-delà du critère confessionnel. Un exemple marquant est celui du Bangladesh, fruit d'une sécession d'un pays musulman d'un autre État musulman, le Pakistan, qui s'était lui-même séparé de l'Inde au nom de la théorie des deux nations, l'une hindoue, l'autre musulmane. L'échec patent de l'ethno-fédéralisme au Pakistan post-1947 a transformé un mouvement autonomiste bangladais en insurrection séparatiste. L'appui militaire indien aux insurgés a permis leur victoire (Sisson et Leo 1990).

Quels paramètres géopolitiques ?

Le cas du Bangladesh, comme tant d'autres, illustre aussi le rôle du contexte géopolitique. Existe-t-il des indépendantismes « simples », définis par la seule relation binaire entre l'État dominant et le mouvement indépendantiste voulant s'en séparer ? Sans doute, mais très souvent un des États voisins joue un rôle, offrant des sanctuaires aux insurgés, voire contribuant à les former, ou leur fournissant

des supplétifs, comme l'a fait le Pakistan vis-à-vis des insurgés cachemiris anti-Indiens. Comptent aussi la diaspora et les marges de manœuvre dont elle dispose à l'étranger. Les sikhs indépendantistes, établis au Royaume-Uni ou au Canada, ont ainsi grandement contribué au mouvement pro-Khalistan voulant détacher le Pendjab de l'Inde dans les années 1980. Ce fut un échec, mais un certain irrédentisme persiste aujourd'hui dans les réseaux canadiens.

Pour autant, les mêmes contextes historiques ou géopolitiques n'ocultent pas les spécificités de chaque mouvement séparatiste : l'éclatement des empires coloniaux a vu les mouvements indépendantistes prendre des formes diverses : mouvement protestataire largement non violent dans l'Inde britannique, guerre de libération en Algérie, négociations entre la France et ses colonies d'Afrique de l'Ouest accédant généralement en douceur à l'indépendance, comme aurait pu le faire – mais ne l'a pas fait – la Nouvelle-Calédonie lors du référendum de 2018.

L'éclatement des fédérations communistes illustre la complexité des cas de figure. Si l'URSS finissante et la nouvelle Russie postcommuniste n'ont pu empêcher l'éclatement de la Yougoslavie, ni l'intervention d'une force de l'OTAN mandatée par l'ONU, la question du Kosovo a montré le retour d'une tension entre les pays occidentaux et Moscou qui, pour conforter l'allié serbe et satisfaire les slavophiles nationalistes russes, mit son veto en 2007 à une volonté d'indépendance soutenue par les États-Unis et l'Union européenne (Antonenko 2007).

La nature de l'État

Intuitivement, la nature de l'État pourrait sembler déterminer le type de réponse aux défis séparatistes. Le cas chinois est ici exemplaire : au Tibet comme au Xinjiang, la République populaire mène d'une main de fer la répression contre « l'extrémisme, le terrorisme, le séparatisme » qu'elle définit comme « les trois forces du mal », tout en pratiquant l'amalgame entre indépendantistes et terroristes, et en autorisant les migrations destinées à changer la composition ethnique des « régions autonomes ». Vis-à-vis de Taïwan, qui bénéficie d'une protection sécuritaire américaine, la politique est d'un autre ordre, intérêts économiques inclus. La politique de répression de Vladimir Poutine en Tchétchénie, après son arrivée au pouvoir en 1999, illustre la capacité d'un pouvoir fort, après l'affaiblissement des années Elstine, lors desquelles les séparatistes tchétchènes faillirent gagner.

Pour autant, des régimes militaires n'arrivent pas toujours à l'emporter contre les irrédentismes séparatistes, a fortiori quand ils sont multiples, comme l'illustre l'histoire de la Birmanie et de ses mouvements sécessionnistes ethniques (Kachin, Karen, Mon, Shan...), au-delà de la seule tragédie des Rohingyas. Les négociations ouvertes par le gouvernement civil en 2017 avec de multiples groupes ont échoué, l'armée restant en première ligne contre toute sécession.

Les régimes « forts » peuvent aussi parfois s'accommoder du séparatisme quand l'acceptation de la sécession renforce leur pouvoir dans la région qui leur importe : l'indépendance du Soudan du Sud accepté par le régime islamiste de Khartoum en est un exemple assez rare, au risque de créer un « État croupion » (Franck et Vezzadini 2016 ; Azza 2017). La décision de Londres d'accorder l'indépendance à l'Inde relève d'une autre logique, discutée dès les années 1930 et accélérée par les effets de la Seconde Guerre mondiale.

Les nations sans État

Si les Kurdes sont censés représenter le stéréotype des peuples sans État, se trouvant sous les multiples tutelles d'État se partageant l'espace qu'ils peuplent, ils ne sont pas les seuls dans ce cas : les Baloutches, sous tutelle pakistanaise et iranienne ou les Basques, sous tutelle espagnole et française, en offrent d'autres exemples aux yeux des mouvements nationalistes identitaires. Derrière l'unité ethnolinguistique, la différence de statut au sein de chaque État et les stratégies propres à chaque

mouvement dans le contexte géopolitique qui est le sien donnent parfois au fragment une autonomie par rapport au tout ethnique : pour être plus aisément reconnu, le référendum organisé au Kurdistan irakien en 2017 a dissocié les Kurdes d'Irak des autres Kurdes, de Syrie ou de Turquie, sans effet du reste.

Une autre voie s'ouvre aux peuples sans État, celle de l'Organisation des nations et des peuples non représentés (UNPO), fondée en 1991, et rassemblant une quarantaine de mouvements à travers le monde, des peuples autochtones sud-américains (Awa, Mapuche) à des gouvernements en exil (Tibet), des Tatars de Crimée aux Hmongs du Laos qu'unit une charte dont les principes incluent le droit à l'autodétermination, le respect des droits de l'homme, la démocratie et la non-violence (UNPO 2014). Une stratégie permettant d'être entendu dans de multiples structures onusiennes, dont le Conseil des droits de l'homme et le Forum des minorités, sans avancer nécessairement la cause de l'indépendance. Mais ce groupe de pression international porte la voix pacifique d'un irrédentisme qui survit aux structures politiques hégémoniques.

Les types de cristallisations militantes

Les mouvements séparatistes ont donné jour à des organisations choisissant des stratégies très diverses. Un premier critère porte sur l'usage ou non de la violence, un second sur les degrés d'autonomie politique dont jouissent les peuples concernés. Des mouvements non violents peuvent naître en milieu sans réelle autonomie, tels les Tibétains du gouvernement en exil. Les marges de manœuvre politiques des nationalistes d'Écosse, au pouvoir dans le cadre du Royaume-Uni, sont tout autres.

Les insurrections armées sont également de type divers. La puissance et la centralisation des Tigres du Tamil Eelam n'ont pas empêché leur écrasement par l'armée sri lankaise, alors que, plus disparates et moins puissants, les séparatistes cachemiris tiennent toujours, dans le cadre d'un conflit asymétrique élargi entre le Pakistan et l'Inde. La persistance des conflits armés, la répression du pouvoir central et le contexte international peuvent aussi transformer un mouvement au fil de scissions internes : le Mindanao aux Philippines a vu ainsi en 1991 se greffer, sur un mouvement séparatiste aux fondements ethno-religieux et économiques, l'islamisme radical du groupe Abou Sayyaf, jugé proche d'Al-Qaïda.

Le recours au terrorisme n'est évidemment pas le monopole des islamistes radicaux : le Front de libération nationale corse (FLNC), créé en 1976, fit aussi en partie ce choix, tout comme Euskadi ta Askatasuna (ETA) au Pays basque. L'abandon de la lutte armée par l'ETA en 2011 après quarante ans de lutte, puis l'autodissolution du mouvement en 2018 illustrent les aléas de l'option terroriste, parfois présentée comme le dernier recours contre un État refusant tout compromis. L'inspiration marxiste des fondateurs de l'ETA et d'éléments du FLNC renvoie aussi aux mouvements terroristes européens d'extrême gauche des années 1970 : fraction Armée rouge allemande ou Brigades rouges italiennes, sur un agenda politique non pas séparatiste mais révolutionnaire et internationaliste. Le cas palestinien offre un exemple saillant d'un mouvement national qui replace régulièrement l'usage de la violence au centre de ses débats tactiques et stratégiques (Dot Pouillard 2016).

SORTIR DE LA VIOLENCE PAR LE SÉPARATISME : QUELS MODES DE SORTIE DU CONFLIT ?

Droit à l'autodétermination et référendums

Les ambiguïtés du droit à l'autodétermination

L'article 1 de la Charte des Nations unies affirme le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, mais ce principe du droit à l'autodétermination n'équivaut pas au droit absolu à l'indépendance. Si la résolution 1514 du 14 décembre 1960 affirme le même principe de « libre détermination de tous les peuples », et appelle à la fin rapide du colonialisme, elle énonce aussi (art. 6) que « toute tentative visant à

détruire partiellement ou totalement l'unité nationale et l'intégrité territoriale d'un pays est incompatible avec les buts et les principes de la Charte des Nations unies ». Quant à la résolution 61/295 du 13 septembre 2007, elle réitère le droit des peuples autochtones à l'autodétermination, mais la restreint en précisant (art. 4) que ces peuples « ont le droit de s'administrer eux-mêmes pour tout ce qui touche à leurs affaires intérieures et locales ». Le droit à l'autodétermination apparaît donc sujet à interprétation, voire à restrictions. Il soulève aussi la question de la définition d'un peuple, autochtone ou non. Pour les États membres de l'ONU, le droit à l'autodétermination, clair en contexte colonial, ne peut devenir un droit absolu à la sécession en contexte postcolonial. Les membres permanents du Conseil de sécurité, Chine et Russie en tête, peuvent y mettre leur veto, mais tous les États postcoloniaux partagent, en Afrique par exemple, la même crainte de la sécession, et entendent préserver leurs frontières coloniales, dont la carte politique correspond rarement à la carte ethnolinguistique des peuples.

Un facteur joue aussi : celui de l'extrême violence de la répression par l'État « dominant », qui conforte alors le droit moral des séparatistes, même insurgés : le Bangladesh créa à cet égard un précédent, soulignant qu'au-delà du droit à l'autodétermination compte aussi le regard de la communauté internationale sous toutes ses formes : opinion publique, ONU, position des puissances. Au-delà de ce droit, compte donc aussi « la reconnaissance par l'autre » des déclarations d'indépendance souvent unilatérales (Sur 2017). La pratique des référendums l'illustre parfaitement.

Typologie des référendums

Notons d'abord les référendums conseillés par l'ONU sur des territoires contestés, mais impossibles à organiser, faute d'accord entre les parties, voire aucune ne respectant les préalables définis : tel est le cas de l'Inde et du Pakistan au Cachemire (Racine 2012). Les résolutions de l'ONU sur la question palestinienne, aussi anciennes, n'ont pas eu plus d'effets.

Les référendums les plus efficaces sont ceux acceptés par l'État dominant, et conduits en présence d'observateurs internationaux. Ce fut le cas au Timor Leste avec le référendum de 1999, facilité par l'ONU vingt-quatre ans après l'occupation militaire indonésienne ayant suivi la proclamation d'indépendance. Ce fut le cas au Soudan du Sud, où des observateurs américains, européens, de l'Union africaine et de la Ligue arabe contrôlèrent le référendum de 2011. Le référendum sur l'indépendance de l'Écosse, en 2014, fut pour sa part accepté par les deux parties, mais les indépendantistes écossais furent battus. Ils demandent un nouveau référendum post-Brexit, les Écossais ayant en majorité voté contre la sortie de l'Union européenne.

Un référendum efficace peut aussi entériner une décision politique acceptant la sécession : après les accords d'Évian conclus en 1962 avec le gouvernement provisoire de la République algérienne, de Gaulle organise un référendum en France, pour valider l'indépendance, et le gagne, les Algériens approuvant pour leur part le référendum organisé ensuite par le GPRA. Négociations et double référendum mettent ainsi un terme à un conflit extrêmement meurtrier (Perville 2012).

À l'inverse, les référendums organisés et gagnés par les pouvoirs régionaux mais refusés par l'État dominant ne conduisent souvent qu'à une impasse, que l'indépendance ait été proclamée (Catalogne) ou pas (Kurdistan). Une impasse due aussi aux pouvoirs centraux, qui rejettent le dialogue avec les gagnants du référendum. L'inflexibilité du pouvoir central est un pari sur des sociétés divisées, au risque de renforcer les séparatistes, et de susciter de nouvelles factions violentes. La fidélité à Madrid des pays européens l'a emporté sur les soutiens des divers mouvements séparatistes européens (Corse, Écosse, Flandre, Val d'Aoste, Tyrol, etc.) à leur homologue catalan (Loyer 2017 ; Kourliandsky 2017).

Un autre type de référendum est celui rapidement organisé par le pouvoir dominant pour ratifier une option militaire, qu'elle ait écrasé la sécession (référendum en Tchétchénie en 2003), ou qu'elle

l'ait permise (Crimée 2014). Dans les deux cas, ces initiatives russes ont donné des résultats officiels semblables : participation très forte, et 96 % de votes pour rester en Russie ou pour la rejoindre... Le projet de résolution de l'ONU invalidant le référendum de Crimée s'est heurté à un veto russe.

La gestion des séparatismes hors référendum

L'écrasement militaire d'un mouvement séparatiste armé n'est pas l'option la plus facile à mettre en œuvre. L'armée sri lankaise y parvint en écrasant la rébellion en 2009, non sans faire évoluer sa stratégie de contre-insurrection (Hashim 2013), l'Occident n'ayant jamais soutenu la cause séparatiste (Rajah 2014). L'armée russe y parvint aussi en Tchétchénie en 2000, neuf ans après la déclaration d'indépendance, sans pour autant mettre fin aux guérillas rurales, bouleversant la société tchétchène, et faisant glisser le séparatisme nationaliste vers l'islamisme (Galeotti 2014).

Une autre option, choisie le plus souvent par l'Inde dans ses États du Nord-Est, consiste à envoyer l'armée, protégée par une loi d'exception, tout en cherchant à diviser les séparatistes, pour ramener une part d'entre eux vers le jeu électoral. Une part des militants affaiblis peut poursuivre la lutte, mais les régions concernées (Nagaland, Mizoram, Manipur) restent sous contrôle, et rentrent dans le jeu parlementaire (Racine 2013).

En amont, la négociation entre séparatistes et pouvoir central peut calmer le jeu, en offrant un statut particulier, porteur de divers degrés d'autonomie et de gouvernement local. La dévolution d'une part des pouvoirs britanniques marqua l'Écosse, la France, rejetant tout fédéralisme, concédant toutefois des spécificités à la Corse. Cette prévention du conflit, ou cette sortie de conflit, peut fonctionner, mais ne garantit pas la fin du séparatisme.

L'épuisement de l'action terroriste caractérise une autre sortie de la violence, comme l'illustrent le cas basque et l'autodissolution de l'ETA déjà évoqués.

L'ONU et les médiateurs internationaux

Au-delà de l'ambiguïté des implications du droit à l'autodétermination affiché dans les principes onusiens, l'ONU devrait idéalement jouer un rôle central dans la gestion des conflits séparatistes. Elle est de fait mêlée à de multiples crises, sans toujours les résoudre. Son rôle dans le référendum de 1999 au Timor Leste, organisé et contrôlé par la mission de l'ONU dans la région (UNAMET), est l'exemple d'une réussite, permise par le feu vert de Jakarta, inversant sa politique vingt-quatre ans après l'occupation militaire indonésienne ayant suivi la proclamation de l'indépendance de l'ancienne colonie portugaise, l'ONU ayant ensuite géré la transition avant la pleine indépendance de 2002.

L'impunité des crimes de guerre indonésiens a toutefois nourri des critiques envers le rôle de l'ONU (Akara 2009).

Les limites de l'Organisation sont connues : elles dépendent des rapports de force locaux mais aussi du jeu des puissances. Ses résolutions, sous le chapitre 6, ne sont de facto que des recommandations : elles n'ont pu résoudre ni la question du Cachemire, ni la question palestinienne. Les opérations de maintien de la paix des multiples missions de l'ONU dépassent le cadre des crises sécessionnistes, mais y ont aussi été présentes : Sahara occidental, Croatie, Bosnie Herzégovine, Kosovo, Darfour, Soudan du Sud, par exemple. Sécession ou pas, « le succès n'est jamais garanti étant donné que, par définition, les missions de paix de l'ONU travaillent dans les environnements matériellement et politiquement les plus difficiles », concède l'ONU elle-même⁶. Au-delà des échecs patents, le cas du Kosovo, où une intervention militaire a été permise par une résolution de l'ONU sous le chapitre 7,

6. ONU, Département des opérations de maintien de la paix, « Les questions soulevées par les opérations de maintien de la paix », <http://www.un.org/fr/peacekeeping/issues/index.shtml> (vu le 28 mars 2019).

a ainsi soulevé de multiples controverses sur l'interprétation du droit international (Orakhelashvili 2008).

Avec ou sans l'ONU, le fruit des médiateurs est parfois décisif, parfois décevant, comme en témoigne l'échec des accords d'Oslo entre Israël et Palestiniens. Encore faut-il que les deux parties acceptent officiellement une médiation, ce que l'Inde refuse arguant que l'accord de Simla signé en 1972 avec le Pakistan reconnaît la nature bilatérale du différend sur le Cachemire. Au mieux Delhi peut accepter, en coulisses, des « facilitateurs », mais sans effet pour le moment. Les négociations de paix ne sont pas exemptes de calculs politiques que l'on peut voir autour de l'organisation et la tenue des référendums. Ainsi, les négociations multilatérales qui permettent aux mouvements indépendantistes de sortir de leur tête-à-tête avec l'État central semblent avoir plus de chance de voir une paix durable se conclure.

Malgré ses périls, la voie de la diplomatie et celle de la médiation doivent toujours être tentées comme alternatives pacifiques à la violence (Tenenbaum 2013), que le résultat soit une paix « positive » durable ou une paix « négative » qui ne marque, par défaut, que la fin d'un conflit ouvert mais qui n'est pas toujours durable : on sait qu'il est parfois plus difficile de gagner la paix que de gagner la guerre. C'est aussi vrai une fois l'indépendance acquise.

APRÈS LE SÉPARATISME : PAIX ET REDÉPLOIEMENT DE LA VIOLENCE

Après l'indépendance : succès ou échec de la construction de l'État

Paix positive ou paix négative : le mode de sortie de la violence et le type de résolution du conflit comptent pour beaucoup dans l'avenir du nouvel État. Le divorce à l'amiable, qui a vu naître la République tchèque et la Slovaquie de l'ancienne Tchécoslovaquie en 1992, est un modèle, mais peu reproductible. Les statuts ambigus, faute de reconnaissance unanime (Kosovo, Crimée) n'empêchent pas une normalisation relative, mais couve toujours le risque d'un rebond. Les soulèvements écrasés portent le même risque, mais les conditions nouvelles déterminent l'avenir des mouvements irrédentistes, ou des contestations renaissantes : il est difficile de juger de l'avenir du mouvement IPOB, Indigenous People of Biafra, relancé par la diaspora d'ethnie Ibo à Londres en 2014, non violent mais aussitôt qualifié de terroriste par le Nigeria. La question irlandaise, résolue en 1998 par les célèbres accords du Vendredi saint ratifiés par un double référendum, pourrait prendre un nouveau tour avec la perspective du Brexit. Les échecs absolus sont aussi patents, comme l'illustre l'Érythrée, exemple de « totalitarisme failli » (Jeangène-Vilmer et Gouery 2015) ou le Soudan du Sud, plongé dans une guerre civile qui, depuis 2013, a généré deux millions de déplacés internes, et 2 millions d'exilés (Human Rights Watch 2017).

L'indépendantisme comme redéploiement de la violence

L'indépendantisme est en effet régulièrement présenté par ses partisans comme une solution pour la paix. Cet argument peut bien entendu être avancé de façon à mettre un terme à de longs et douloureux conflits, et appuyé par la communauté internationale (Kosovo, Soudan du Sud, Érythrée, entre autres exemples...). La voie séparatiste peut également être présentée comme la façon de mettre fin à une situation d'oppression, comme en Palestine, au Tibet ou au Sahara occidental. L'option séparatiste peut également servir à influencer l'opinion et légitimer une situation de fait (Tchéchénie ou Crimée vis-à-vis de la Russie par exemple), ou encore affaiblir un État voisin (Somaliland soutenu par l'Éthiopie au détriment d'une Somalie unie).

Certaines expériences séparatistes témoignent d'un certain succès, les lendemains de la séparation n'ayant pas conduit à une reprise des conflits. Néanmoins, la séparation ne permet pas

systématiquement l'apaisement des conflits, qui peuvent perdurer sous des formes différentes. C'est notamment le cas entre les nouveaux États qui peuvent poursuivre des logiques de nuisance par groupes armés interposés auprès de leur nouveau voisin. Notons également, cas extrême, la reprise du conflit de grande ampleur entre l'Érythrée (indépendante depuis 1993) et l'Éthiopie entre 1998 et 2000. L'Érythrée en particulier a été en conflit avec chacun de ses voisins depuis son indépendance en 1993.

De plus, derrière les apparences pacifiques, il n'est pas rare de constater un redéploiement de la violence à l'intérieur des États, qu'il s'agisse de l'État « amputé » ou du nouvel État. Se pose à nouveau ici la question de la violence inhérente à la formation de l'État, particulièrement lorsqu'il s'agit de s'adapter à une nouvelle situation qui requiert de nouveaux modes d'extraction des richesses, et parfois de nouveaux modes de redistribution au sein des nouveaux États – privés parfois de régions aux ressources abondantes, comme dans le cas du Soudan qui perd les deux tiers de sa production pétrolière avec l'indépendance du Sud en 2011.

Le redéploiement des violences à l'égard des populations à l'intérieur des nouveaux États s'explique également par la conduite des conflits et les modes de socialisation violents qui y sont liés. L'acte séparatiste en soi ne permet pas systématiquement de pacifier les esprits et les modes d'action politiques. De plus, les conflits conduisent à des socialisations dans la violence qui ne sont pas sans effet sur les « cultures » politiques : méfiance voire paranoïa, idée de conflit permanent, sacralisation du martyr et de la guerre... Notons enfin que ces modes de socialisation particuliers ne facilitent pas forcément le développement d'une scène politique ouverte et juste au sein des nouveaux régimes : les réseaux des anciens guérilleros demeurent actifs, tout comme les rancœurs, qui conduisent à la mise en place de régimes autoritaires peu enclins à la négociation.

Le séparatisme ne suffit donc pas à régler les logiques de marginalisation politique, économique et sociale à l'intérieur des nouveaux États qui lui ont donné naissance. La construction de l'idée nationale dans le conflit nécessitant sans cesse de nouveaux ennemis, la pacification de cette construction nationale passe par la promotion de nouveaux symboles, de nouveaux héros, et la dépolitisation des histoires nationales. Il s'agit également de travailler au renouvellement des élites, la reproduction des pratiques autoritaires passant notamment par celles-ci. En bref, le séparatisme ne peut permettre en soi les conditions du vivre ensemble.

RECOMMANDATIONS

Le bref panorama ici dressé souligne à la fois la dimension universelle de la question séparatiste, les multiples configurations qu'elle se donne et la diversité des contextes historiques dans lesquels elle se déploie. La typologie proposée n'est qu'une esquisse, qui permet toutefois de suggérer quelques conclusions, voire quelques recommandations, qui doivent être épistémologiques avant d'être politiques.

1. Une première recommandation pouvant être tirée répond à la question soulevée en introduction, en montrant que le séparatisme en lui-même ne peut en aucun cas être considéré comme une issue permettant par nature une sortie systématique de la violence. La multiplicité des situations, des acteurs en jeu, la volatilité des contextes de sortie de violence, le maintien de situations où règne l'entre-conflits plutôt que le postconflit (pour reprendre l'expression de Debos 2013), ou encore le caractère intrinsèquement violent des formations étatiques, permettent de penser qu'en aucun cas le séparatisme ne doit être considéré comme une solution simple à la sortie de la violence et à l'imposition de la paix, comme en témoigne l'évolution du Soudan du Sud. Les redéploiements de la violence en politique interne révèlent également, dans un sens quelque peu différent, de tels échecs, comme l'illustre le cas de l'Érythrée).

2. Une deuxième recommandation appelle à prendre garde à une lecture exagérément ethnique ou religieuse des mouvements séparatistes. Dans le degré d'appui populaire que reçoit un mouvement séparatiste/sécessionniste, comptent aussi les frustrations économiques et politiques, l'ethnicité ou l'affiliation religieuse intensifiant un mouvement qui ne se réduit pas à elles⁷.
3. Troisième recommandation, identifier les responsabilités dans l'évolution d'un mouvement : le refus de concessions suffisantes de la part du gouvernement dominant conduit souvent à une radicalisation, qui peut finir, comme au Mindanao, dans l'islamisme armé.
4. Quatrième recommandation, interroger l'efficacité de la violence, terroriste ou insurrectionnelle, et celle de la répression étatique. Sans concessions de part et d'autre on risque l'enlèvement, ou une « paix négative » non durable. La non-violence peut aussi être une option, qui s'accommode davantage des processus de négociation, sans exclure les rapports de force politiques. Encore faut-il que le pouvoir dominant l'entende.
5. Une autre série de critères, identifiés comme essentiels, porte sur la dimension internationale des conflits séparatistes/sécessionnistes. Elle interroge la « communauté internationale » sur les analyses qu'elle conduit : qui définit la légitimité ou l'illégitimité d'un sécessionnisme, hors cas quasi génocidaire ? Le droit international, tel que l'ONU le définit, n'est pas sans ambiguïté. Faut-il le clarifier ? Si oui, comment ? Comptent aussi les formes de la lutte pour l'indépendance, le degré de soutien populaire et l'appui éventuel d'États voisins, la puissance du pays dominant, les intérêts économiques en jeu (ressources minières, énergétiques, firmes multinationales), l'opinion internationale et l'attention des médias.
6. Il importe enfin de tirer parti de l'expérience des sorties de conflits, et de leurs méthodes : forces de maintien de la paix ; négociations ; médiations ; causes de succès et causes d'échec. Mais la recommandation principale, tant épistémologique que politique, semble devoir souligner la spécificité propre à chaque conflit, aux paramètres objectifs qui le définissent et aux passions qu'il nourrit (y compris dans les mémoires collectives). Car la genèse propre à chaque situation explique aussi comment, une fois sorti de la violence, on peut y retomber, ou disposer des atouts facilitant la construction de l'État, et permettant de gagner la paix positive, la seule durable.

BIBLIOGRAPHIE

- Anderson, B., 1996, *L'imaginaire national*, Paris, La Découverte.
- Antonenko, O., 2007, *Russia and the Deadlock over Kosovo*, Paris, IFRI, Russia/NIC Center, Juillet 2007.
- Akara, M., 2009, « East Timor : The struggle for Full Independence – 10 Years on », *Greenleft Weekly*, 24 septembre 2009.
- Ayoob, M., 1995, *The Third World Security Predicament, State Making, Regional Conflict, and the International System*, Boulder, Lynne Rienner Publishers.
- Azza, A.A.A., 2017, « A Mastery of Reinvention : Modalities of State Building and their Repercussions in the Rump State of Sudan after 2011 », Communication à la conférence de Sulaimani, 7 septembre 2017.
- Bailoni, M. et Papin, D., 2009, *Atlas géopolitique du Royaume-Uni*, Paris, Autrement.
- Bayart, J.-F., 2001, « J'étais là avant. Problématiques politiques de l'autochtonie », *Critique internationale*, 10 janvier 2001.
- Baczko, A. et Dorronsoro, G., 2017, « Pour une approche sociologique des guerres civiles », *Revue française de science politique*, vol. 67, n° 2, pp. 309-327.
- Bayart, J.-F., 1998, « La guerre en Afrique : dépérissement ou formation de l'État ? », *Esprit*, pp. 55-73.
- Bourdieu, P., 1993, « Esprits d'État, Genèse et structure du champ bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 96-97, pp. 49-62.
- Burbank, J. et Cooper, F., 2008, « Empire, droits et citoyenneté, de 212 à 1946 », *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, 63^e année, pp. 495-531.

7. Il y a cependant une hiérarchie identitaire qui se met en place. Voir Baczko, Dorronsoro 2017.

- Cabestan, J.-P. et Pavkovic, A. (dir.), 2013, *Secessionism and Separatism in Europe and Asia: To Have a State of Ones' Own*, Londres/New York/Routledge.
- Debos, M., 2013, *Le métier des armes au Tchad*, Paris, Karthala.
- Dieckhoff, A., 1993, *L'invention d'une nation, Israël et la modernité politique*, Paris, Gallimard.
- , 2000, *La nation dans tous ces états*, Paris, Flammarion.
- Dot Pouillard, N., 2016, *La mosaïque éclatée : Une histoire du mouvement national palestinien (1993-2016)*, Arles/Beyrouth, Actes Sud.
- Esposito, F., 2004, *Plate-forme Eurocité*, publication de l'Institut européen de Genève.
- Fichte, J. G., 1992, *Discours à la nation allemande (1807-08)*, Paris, Éditions Imprimerie nationale.
- Franck, A. et Vezzadini, E. (dir.), 2016, « Le Soudan après l'indépendance du Soudan du Sud », *Égypte/Monde arabe*, CEDEJ, dossier n° 14.
- Hashim, A., 2013, *When Counterinsurgency Wins: Sri Lanka's Defeat of the Tamil Tigers*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press.
- Hechter, M., 2001, *Containing Nationalism*, Oxford, Oxford University Press.
- , 1982, « Le colonialisme interne revu et corrigé », *Pluriel*, n° 32, pp. 119-28.
- Hobsbawm, E., 1992, *Nations et nationalismes depuis 1780*, Folio Histoire.
- Human Rights Watch, 2018, « South Sudan », *World Report 2018*, New York, pp. 501-506.
- Galeotti, M., 2014, *Russia's Wars in Chechnya. 1994-2009*, Oxford, Osprey Publishing.
- Jean-gène-Vilmer, J. B. et Gouery, F., 2015, *Érythrée, un naufrage totalitaire*, Paris, PUF.
- Lacoste, Y., 1993, *Dictionnaire de géopolitique*, Paris, Flammarion.
- Loyer, B., 2006, *Géopolitique de l'Espagne*, Paris, Armand Colin.
- , 2017, « Un référendum nourri de calculs politiques », *Libération*, 28 septembre 2017.
- Loyer, B. et Aguerre, C., 2008, « Terrorisme et démocratie : les exemples basque et catalan », *Hérodote*, 2008/3, n° 130, pp. 112-45.
- Lutwak, E. N., 1999, « Give War a Chance », *Foreign Affairs*, juillet-août 1999.
- Kourliandsky, J.-J., 2017, « Catalogne, une polyvalence internationale », *IRIS*, Tribune du 2 novembre 2017.
- Kohn, H., 1965, *Nationalism: its Meaning and History*, New York, Van Nostrand Reinhold Company.
- Kott, S. et Michonneau, S., 2006, *Dictionnaire des nations et des nationalismes dans l'Europe contemporaine*, Paris, Hatier.
- Orakhelashvili, A., 2008, « Statehood, Recognition and the United Nations Systems: A Unilateral Declaration of Independence in Kosovo », *Max Planck Yearbook of the United Nations Law*, Brill, Leiden, vol. 12, pp. 1-44.
- ONU, 1960, « Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux », Résolution 1514 (XV), 14 décembre 1960.
- ONU, 2007, « Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones », Résolution 61/295, 13 septembre 2007.
- Montbrial de, T., 2006, *Géographie politique*, Paris, PUF.
- Mucchieli, L., Crettiez, X., 2010, *Les violences politiques en Europe: Un état des lieux*, Paris, La Découverte.
- Perville, G., 2012, *Les accords d'Évian (1962)*, Paris, Armand Colin.
- Racine, J.-L., 2012, « 80 (1950). La question Inde-Pakistan », in Albaret, M. et al. (dirs.), *Les grandes résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies*, Paris, Dalloz, pp. 10-19.
- , 2013, « Secessionism in Independent India. Failed Attempts, Irredentism and Accommodation », in Cabestan, J.-P. et Pavkovic, A., *Secessionism and Separatism in Europe and Asia: To Have a State of Ones' Own*, Londres/New York, Routledge, pp. 147-163.
- Rajah, A.R.S., 2014, *Liberal Peace/Ethno-Theocratic War: A Biopolitical Perspective on Western Policy in the Eelam war*, Thèse de doctorat, Londres, Brunei University.
- Renan, E., 1882, « Qu'est-ce qu'une nation ? », Conférence faite en Sorbonne le 11 mars 1882.
- Rokkan, S. et Urwin, D., 1983, *Economy, Territory, Identity, Politics of West Europeans Peripheries*, Londres, Sage Publications.
- Rougemon de, D., 1989, *La Suisse ou l'histoire d'un peuple heureux*, Lausanne, Éditions L'Âge d'homme.
- Seymour, M., 1999, *La nation en question*, Montréal, L'Hexagone.
- Sisson, R. et Leo, E. R., 1990, *War and Secession: Pakistan, India and the Creation of Bangladesh*, Berkeley, University of California Press.
- Smith, A.D., 2001, *Nationalism*, Cambridge, Polity Press.
- Smith, B., 2013, « Separatist Conflict in the Former Soviet Union and Beyond: How Different Was Communism ? », *World Politics*, vol. 65, n° 2, avril 2013, pp. 350-381.
- Staline, J., 1913, *Le marxisme et la question nationale*, Paris, éditions du Centenaire.
- Sur, S., cité par Semo, M., 2017, « Le droit à l'autodétermination n'implique pas nécessairement celui à l'indépendance », *Le Monde*, 16 octobre 2017.

GROUPE DE TRAVAIL 4

- Tenenbaum, C., 2013, « Négociations et médiations dans la résolution des conflits », in Petiteville, F. et Placidi-Frot, D., *Négociations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 257-84.
- Thiesse, A.-M., 2001 [1999], *La création des identités nationales, Europe XVIII^e-XX^e siècles*, Paris, Seuil.
- Treisman, D. S., 1997, « Russia's "Ethnic Revival" : The Separatist Activism of Regional Leaders in a Postcommunist Order », *World Politics*, vol. 49, n° 2, Janvier 1997, pp. 212-249.
- Unrepresented Nations and People Organization, 2014, *Information Brochure*, Bruxelles.

Crédit photo couverture

Today, a Childrens' Playground. A view behind the towering accommodation blocks either side of the avenue known as Maala Straight. Here these youngsters, playing football, jockey for position during a ' Throw-In'.

© Brian Harrington Spier [CC BY-SA 2.0] - flickr

Relecture et correction

Hind Ben Fares, Vlad Berindei, Perrine Clabaux, Thomas Huet, Sabrina Mele-
notte, Allison Sanders, Charlotte Solnitzki, Fanny Weiss, Michel Zumkir.

Mise en page

Thaïs de Rodez, Fanny Weiss.

Traduction

Peter Bradford, Arthur Jazouli, Patricia Martinache, Zachary Weiss, Andrew
Wilson.

